

**COMMUNE DE BRIGNOLES**  
**83170**  
**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE**

**Identification de l'organisme qui passe le marché** : Mairie de Brignoles – Direction Commande Publique – Annexe Mairie, 19 Rue Lice de Signon - 83170 BRIGNOLES – Tél : 04.94.86.22.17 Fax : 04.94.59.16.93 E.Mail : [achats.publics@brignoles.fr](mailto:achats.publics@brignoles.fr)

**Mode de passation** : Le présent avis correspond à un avis périodique constituant une mise en concurrence. En application de l'article 74 II du Code des Marchés Publics, la présente consultation est un concours restreint de maîtrise d'œuvre sur esquisse + (définition de la MIQCP donnée dans son guide : « Prestations et primes en concours de maîtrise d'œuvre – pages 36 et suivantes). La procédure se déroulera conformément aux articles 38 et 70 du CMP. Il s'agit d'un concours d'architecture et d'ingénierie.

Ne peuvent concourir et participer aux missions de maîtrise d'œuvre, directement ou indirectement, les personnes qui ont pris part à son organisation et à l'élaboration du programme, les membres de leur famille, descendants ou ascendants ou leur collatéraux, leurs associés groupés ou ayant des intérêts professionnels communs, ainsi que les membres de la commission technique. Les membres du jury ne pourront en aucun cas participer aux missions confiées au lauréat du concours.

**Principales activités du Pouvoir Adjudicateur** : Services généraux des administrations publiques. Le Pouvoir Adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

**Type de marché** : Marché de prestations intellectuelles.

**Objet du marché** : Mission de maîtrise d'œuvre concernant la réalisation d'une école primaire et de locaux annexes au Quartier La Tour à Brignoles.

**Descriptif du projet** : Domaine fonctionnel : bâtiment construction neuve

Le projet consiste à construire une nouvelle école primaire de douze classes avec les locaux inhérents dont plusieurs seront accessibles aux habitants du quartier en dehors du temps scolaire. L'ensemble de la surface totale est estimé à 2733 mètres carrés (2208 m<sup>2</sup> pour les locaux scolaires et 525 m<sup>2</sup> pour les locaux annexes). Il est également prévu d'aménager les abords proches faisant partie de la parcelle de l'école dont le fonctionnement le nécessite (surface de la parcelle : 9100 m<sup>2</sup>). Par ailleurs il est prévu dans le programme la réalisation d'un logement de service permettant d'assurer une présence sur site pour veiller aux installations. L'aspect environnemental de cette construction sera pris en compte d'une part en se donnant l'objectif d'un bâtiment basse consommation et d'autre part en mettant en œuvre sept cibles les plus appropriées de la démarche Haute Qualité Environnementale.

Le projet se décompose comme suit :

**Construction de locaux :**

Le projet consiste à construire 2208 m<sup>2</sup> de locaux scolaires, et 525 m<sup>2</sup> de locaux annexes. Si l'assiette foncière disponible est importante, la surface réservée à l'école est cependant limitée pour permettre d'accueillir une structure d'accueil de jour Alzheimer et la voirie et parking communs à ces deux équipements publics. Ainsi pour permettre d'aménager des espaces extérieurs proportionnés aux surfaces scolaires, cette construction sera aménagée en partie sur deux niveaux comme suit :

Liste des locaux du rez-de-chaussée (surfaces utiles indicatives):

Partie maternelle : 4 salles de classe de 60 m<sup>2</sup> chacune, 1 salle multi activité de 60 m<sup>2</sup>, 2 salles de repos de 55 m<sup>2</sup> chacune, 1 bloc sanitaire maternelle de 30 m<sup>2</sup>, 1 sanitaire personnel accessible PMR de 4 m<sup>2</sup>, 1 local rangement de 18 m<sup>2</sup>

Partie élémentaire : 2 salles de classe de 60 m<sup>2</sup> chacune, 1 salle d'accueil périscolaire de 50 m<sup>2</sup>, 1 bloc sanitaire élémentaire de 15 m<sup>2</sup>, 1 sanitaire personnel accessible PMR de 4 m<sup>2</sup>, 1 salle R.A.S.E.D. de 16 m<sup>2</sup>, 1 local rangement de 12 m<sup>2</sup>

Partie commune : 1 hall d'accueil de 82 m<sup>2</sup>, 1 bureau de direction de 20 m<sup>2</sup>, 1 bureau de secrétariat de 15 m<sup>2</sup>, 1 salle d'évolution avec rangement de 130 m<sup>2</sup>, 1 bureau médecin scolaire de 12 m<sup>2</sup>, 1 salle informatique de 35 m<sup>2</sup>, 1 salle de documentation – bibliothèque de 55 m<sup>2</sup>, 1 salle des professeurs et de réunion de 30 m<sup>2</sup>, 1 local rangement matériel pédagogique de 6 m<sup>2</sup>, 1 sanitaire personnel accessible PMR de 4 m<sup>2</sup>, 1 local buanderie et entretien de 25 m<sup>2</sup>, 1 salle à manger de 160 m<sup>2</sup>, 1 self de 30 m<sup>2</sup>, 1 local office liaison froide de 50 m<sup>2</sup>, 1 vestiaire personnel avec sanitaires de 25 m<sup>2</sup>, 1 salle du personnel de 15 m<sup>2</sup>

Liste des locaux de l'étage (surfaces utiles indicatives): 5 salles de classe de 60 m<sup>2</sup>, 1 bloc sanitaire élémentaire de 25 m<sup>2</sup>, 1 sanitaire personnel accessible PMR de 4 m<sup>2</sup>, 1 local rangement matériel pédagogique de 16 m<sup>2</sup>.

Tous ces locaux seront accessibles aux personnes handicapées. Soit une surface utile totale de 1758 m<sup>2</sup> auquel il faut ajouter les locaux techniques, et les circulations horizontales et verticales pour un total estimé à 450 m<sup>2</sup>.

A ces locaux s'ajoutent : 1 logement de service de 80 m<sup>2</sup>, 2 préaux et coursives abritées de 365 m<sup>2</sup>, 2 locaux de rangement des jeux extérieurs de 15 m<sup>2</sup> chacun, 1 abri pour le stationnement des vélos de 25 m<sup>2</sup>, 1 local container de 25 m<sup>2</sup>.

**Aménagements extérieurs** : Le projet consiste à aménager les surfaces nécessaires au fonctionnement de l'école en dehors de l'emprise du bâtiment. Ainsi il sera aménagé : Une cour maternelle de 830 m<sup>2</sup>, Une cour élémentaire de 840 m<sup>2</sup>, Un plateau sportif qui sera ouvert aux enfants du quartier en dehors du temps scolaire d'une surface de 800 m<sup>2</sup>, Une cour de service avec parking de 36 places réservé aux enseignants et personnel de l'école et de la structure d'accueil de jour voisine d'une surface de 1900 m<sup>2</sup>, l'entrée, les abords et cheminements du bâtiment pour 500 m<sup>2</sup>, des espaces verts plantés et arborés sur 1500 m<sup>2</sup>.

**Contenu de la mission :** La mission de maîtrise d'œuvre se compose des éléments de mission de base suivants conformément à l'article 7 de la loi MOP (décret 93-1268 du 29/10/1993 et arrêté du 21/12/1993) :

- ESQ (études d'esquisse),
- APS (études d'avant projet sommaire),
- APD (études d'avant projet définitif) ,
- PRO (études de projet),
- ACT (assistance pour la passation des contrats de travaux),
- VISA (visa des études d'exécution des contrats de travaux),
- DET (direction de l'exécution des travaux),
- AOR (assistance aux opérations de réception)

La mission conditionnelle suivante pourra être confiée au titulaire : O.P.C.

**Enveloppe financière prévisionnelle affectée aux des travaux :** 5 865 000.00 €T.T.C (4 903 846.10 €H.T – valeur Avril 2011 )

**Durée du marché ou délai d'exécution :** 25 mois à compter de l'attribution du marché.

**Modalités de financement :** Fonds propres et subventions Département/Etat. Cette opération ne s'inscrit pas dans un projet/programme financé par des fonds communautaires.

**Date limite de remise des candidatures :** Le Vendredi 10 Juin 2011 à 16 heures.

**Conditions de remise des candidatures :** En application des dispositions de l'article 56 du Code des Marchés Publics, les candidatures peuvent être communiquées par voie électronique.

**Remise des candidatures sous forme papier :**

Les candidatures seront adressées par la poste sous pli cacheté et recommandé ou remises directement contre récépissé à Monsieur le Maire de Brignoles : Direction Commande Publique - Annexe mairie - 19 Rue Lice de Signon - 83170 Brignoles.

L'enveloppe extérieure devra impérativement porter la mention :

« **CONCOURS RESTREINT DE MAITRISE D'OEUVRE** –Projet de construction d'une école primaire et de locaux annexes au Quartier La Tour à Brignoles – Ne pas ouvrir »

**Remise des candidatures sous format électronique :**

La plateforme à utiliser pour la remise des candidatures et des offres est la suivante : <https://www.marches-securises.fr/>

La transmission sous la forme d'un double envoi électronique n'est pas autorisée.

- Formats autorisés : ceux des logiciels courants
- Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.
- Tout document électronique dans lequel un virus informatique sera détecté fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu.
- La détermination de l'heure et de la date de réception se fera par référence au fuseau horaire de Paris.

**Justificatifs à produire à l'appui du dossier de candidature :**

Aucun dossier de consultation n'est à retirer à ce stade de la procédure. Il s'agit d'un appel à candidatures.

Ne peuvent répondre au présent appel public à la concurrence que les équipes polyvalentes présentant les compétences et spécialisations suivantes :

- Une compétence en architecture : un architecte, inscrit à l'ordre (*ou pour les candidats étrangers, justification d'un titre d'architecte et de leur agrément à exercer cette activité délivré par leur pays d'origine*) ou un groupement solidaire d'architectes possédant des références d'opérations et/ou de complexité équivalente, qui interviendra tant en phase études qu'en phase travaux.

- Un ou plusieurs bureaux d'étude spécialisé(s) dans les domaines suivants et ayant des références dans des opérations d'un montant et/ou de complexité équivalents : Structure, thermique, plomberie, chauffage, électricité courants forts et faibles, Cuisine, voirie et réseaux divers, paysagiste, économie du bâtiment, Haute Qualité Environnementale (HQE).

Un architecte ne peut être candidat que dans une seule équipe. Les bureaux d'études peuvent être candidats dans plusieurs équipes. Les bureaux d'études pluridisciplinaires peuvent être candidats.

Le mandataire devra répondre à la qualité d'architecte et fournir, à l'appui de sa candidature, une déclaration de candidature (Imprimé DC1 ou équivalent), faisant apparaître :

1) La composition de l'équipe avec le nom du mandataire, une note expliquant le fonctionnement du groupement, pour le suivi des études et la réalisation du chantier, qui détaillera pour chaque membre : Son rôle, ses moyens humains et logistiques généraux, le numéro d'inscription à l'ordre des architectes (*ou pour les candidats étrangers, justification d'un titre d'architecte et de leur agrément à exercer cette activité délivré par leur pays d'origine*), ainsi que les qualifications des co-contractants.

2) un dossier de présentation comprenant, si possible, des opérations similaires spécifiques à l'opération ou d'importance équivalente (complexité, coût, délai d'exécution, les références seront récentes – 5 dernières années). Ce dossier de références indiquera notamment le nom du maître d'ouvrage, le lieu d'exécution, la nature des prestations (type de mission de maîtrise d'œuvre...), co-traitants éventuels, la date et le délai de réalisation, le montant des travaux hors taxes, des références graphiques et la surface du projet (SHON). Des photos des constructions achevées et des attestations de capacité de ces réalisations seront appréciées.

Pour tous les membres en cas de groupement, il sera fourni les documents administratifs suivants :

Justificatifs prévus à l'article 45 du Code des Marchés Publics :

Pour tous les membres du groupement, fournir :

- a) La déclaration du candidat : Imprimé DC2 ou équivalent – dûment complété, signé et accompagné des documents qui y sont mentionnés
- b) Pour les candidats assujettis à l'obligation définie aux articles L. 5212-1 à L 5212-4 du code du travail, une déclaration sur l'honneur, dûment datée et signée, certifiant qu'ils ont, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a été lancée la présente consultation, souscrit la déclaration annuelle ou, s'ils en sont redevables, versé la contribution visée dans ce même code.
- c) Déclaration sur l'honneur dûment datée et signée attestant que le candidat a satisfait aux obligations fiscales et sociales au 31 décembre de l'année précédant celle de la consultation conformément à l'article 46 du Code des marchés Publics.
- d) Copie du (ou des) jugement(s) prononcé(s), si le candidat est en redressement judiciaire,
- e) Déclaration sur l'honneur du candidat concernant les interdictions de soumissionner visées à l'article 43 du CMP (si imprimé Cerfa DC2 n'est pas produit),
- f) Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations de service objet du marché, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles,
- g) Si possible : Les attestations d'assurance de chaque membre du groupement en cas de groupement (RC professionnelle et RC décennale).

Le défaut de production des pièces administratives indiquées ci dessus (hormis tiret g) entraînera le rejet de la candidature.

Le défaut de production des qualifications professionnelles (compétences et spécialisations, composition de l'équipe et références) n'est pas un critère de rejet de la candidature mais un critère d'appréciation.

L'ensemble de ces pièces et documents devra être rédigé en langue française. Les documents émanant des administrations étrangères devront être traduits.

Il est précisé que les candidatures qui ne sont pas recevables en application des articles 43 et 44, qui ne sont pas accompagnées des pièces mentionnées à l'article 45, sous réserve de l'alinéa 1 de l'article 52 du Code des Marchés Publics, ou qui ne présentent pas des garanties techniques et financières suffisantes ne seront pas admises.

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché produira dans un délai de 8 jours calendaires :

- a) les pièces prévues aux articles D 8222-5 ou D 8222-7 et D 8222-8 du code du travail ; ces pièces étant à produire tous les six mois jusqu'à la fin de l'exécution du marché.
- b) les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales

**Critères de sélection des candidatures :** Le Jury examinera les candidatures, dressera un procès-verbal et formulera un avis motivé sur les candidatures. La liste des candidats admis à concourir sera arrêtée par le représentant du pouvoir adjudicateur.

La sélection des candidatures s'effectuera à partir des critères définis ci-dessous :

- compétences de chacun des membres de l'équipe pour des opérations d'importance et/ou de complexité équivalente appréciées au vu du dossier présenté ;
- qualité architecturale des réalisations des architectes de l'équipe appréciée au vu du dossier présenté ;
- les moyens humains et techniques.

Quatre candidats au maximum seront retenus à ce stade de la procédure.

Les candidats admis à concourir devront fournir, sur la base des pièces qui leur seront communiquées, une étude du niveau ESQUISSE +

**Critères d'attribution du marché à l'issue du concours :** Le Jury, puis les autorités compétentes, tiendront compte des critères de jugement des projets pondérés suivants : Le respect du programme : 25%, la fonctionnalité du projet : 25%, l'harmonie des volumes et l'intégration dans le site : 15%, la compatibilité du projet avec l'enveloppe financière prévisionnelle fixée par le maître d'ouvrage et consacrée aux travaux : 25%, le délai des études : 10%.

**Indemnité de concours :** Le montant de la prime allouée à chaque équipe qui sera autorisée à concourir est fixé à 50 000.00 €TTC.

Le règlement du concours fixera les modalités de réduction ou de suppression de cette prime dans les cas d'offres incomplètes ou ne répondant pas au règlement du concours.

Le marché sera attribué à l'un des lauréats par l'assemblée délibérante du Maître d'ouvrage.

Pour l'équipe retenue, cette indemnité est considérée comme une avance forfaitaire sur les honoraires dus au titre du présent marché.

La décision du Jury n'est pas contraignante pour le pouvoir adjudicateur.

**Introduction des recours éventuels :** Au près du tribunal administratif de Toulon – 5 rue racine BP 40510 – 83041 TOULON CEDEX 9

- Référé précontractuel (jusqu'à la signature du marché): Article L551-1 du code de justice administrative.
- Recours pour excès de pouvoir (2 mois à compter des décisions de rejet): Art R 421-1 du code de justice administrative.
- Recours en appréciation de la validité d'un contrat (à compter de la signature du contrat).
- Recours contractuel : Article L551-13 et suivants du code de justice administrative.

**Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :**

Solidarité du mandataire vis-à-vis de chaque membre du groupement imposée après attribution aux candidats retenus qui se seront présentés groupés de façon conjointe.

**Marché couvert par l'accord sur les marchés publics:** Oui

**Marché réservé :** Non.

**Délai minimum de validité des offres :** 120 jours.

**Classification européenne CPV :** 71221000-3 Services d'architecte pour les bâtiments – 71250000-5 Services d'ingénierie

**Catégorie de service :** 12

**Code NUTS :** FR 825

**Langue pouvant être utilisée dans l'offre ou la candidature :** Français.

**Renseignements d'ordre Administratifs :** Direction Commande Publique - Tél : 04.94.86.22.17 Fax : 04.94.59.16.93  
E-mail : [achats.publics@brignoles.fr](mailto:achats.publics@brignoles.fr)

**Renseignements d'ordre techniques :** Service Etudes et Travaux : Bâtiment de l'urbanisme – Hôtel de Ville,  
Place Caramy – 83170 Brignoles M. Laurent GRANDET Tél : 04.94.86.16.06 ou 04.94.86.22.44 Email :  
[grandetl@brignoles.fr](mailto:grandetl@brignoles.fr)

**Date d'envoi à la publication :** Le Lundi 02 Mai 2011.